ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation personnalisée d'autonomie

Question écrite n° 60586

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'instauration d'une « aide personnalisée d'autonomie » dont la pérennité du financement serait assurée. En effet, les nouvelles mesures envisagées par le Gouvernement visant à l'élaboration d'une « aide personnalisée d'autonomie » représentent une avancée majeure dont quelques aspects toutefois méritent d'être explicités et d'autres, reconsidérés. Aussi, il souhaiterait connaître, d'une part, les intentions du Gouvernement relativement aux modalités concernant la formation des personnels et au montant de la prestation en établissement et, d'autre part, savoir s'il est envisageable que la gestion de la prestation soit assurée de manière uniforme par la sécurité sociale et non de manière disparate par les départements.

Données clés

Auteur : M. Jean Roatta
Circonscription : Bouches-du-Rhône (3e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60586
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2548